



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution F27

01/23

FIREX

**ANTI-NEIGE, ANTI-VERGLAS,
ANTI-HUMIDITÉ**

Efficace de 1 à 4j



Chlorure de calcium en paillettes



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- Permet le traitement hivernal des chaussées lorsque le chlorure de sodium (habituellement utilisé), n'est pas assez efficace.
- Se dissout en dégagant de la chaleur qui accélère la fusion de la neige et de la glace.
- Très grande rémanence : forme une saumure qui colle sur la surface traitée et reste efficace de 1 à 4 jours selon la rigueur des intempéries



UTILISATIONS

- Efficace sur la terre battue, allées de parcs et de jardins, cours, terrains de campings, terrains de sport, courts de tennis.
- Peut être utilisé sans risque sur la pierre naturelle, grès des Vosges, granite, bitume, les sorties et cours d'écoles.
- Recommandé pour les services municipaux, les DIR, les centres d'exploitations...

MODE D'EMPLOI

(un essai avant application est recommandé)

- Epancher à l'aide d'une pelle ou d'un récipient lorsque la couche de neige est épaisse (en balayer le plus possible avant d'effectuer le traitement pour éviter le gaspillage). Répartir uniformément.
- Laisser agir : les paillettes de FIREX s'enfoncent dans la couche de neige et de verglas et la décollent rapidement du sol.
- Après quelques minutes, il est aisé de dégager le sol d'un coup de balai ou de pelle.
- Application sous forme de saumure : l'épandage de bouillie (mouillage du chlorure de sodium)

Dose pour 10 m ²			
Verglas	Glace	Neige	Neige tassée
200 g	800 g	400 g	800 g

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect : paillettes blanches

Résidus : non

Densité à 20°C : environ 0,8

Matière active : 77 %

Fonte exothermique : 302 Kj

Température de protection : -40°C

Température après 5 min d'un mélange 80 % eau + 20 % de produit : 30°C.



CONFORMITÉ

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.